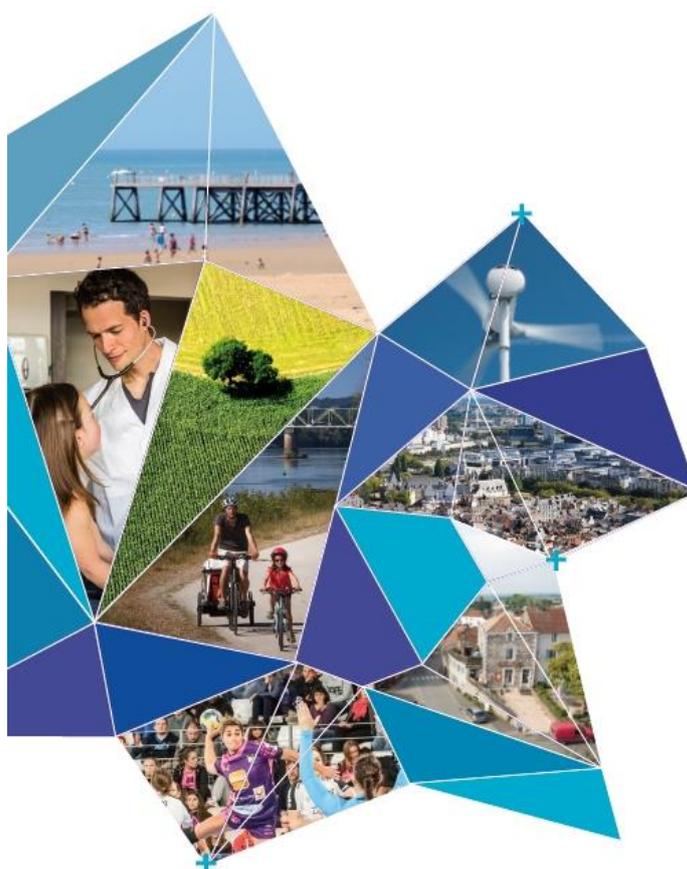


Le 15 novembre 2018

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
de la Communauté de communes
Maine Saosnois**

2,486 M€ pour accompagner les projets du territoire



1

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par la CC Maine Saosnois	p.3
③ Le territoire	p.5
④ En savoir plus sur le CTR 2020	p.6
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.7

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Le 15 novembre 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois 2,486 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois avec Frédéric Beauchef, Président de la Communauté de communes.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes Maine Saosnois**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **2,486 M€**. A travers ce contrat, la **Communauté de communes Maine Saosnois** souhaite engager des projets sur 3 thématiques prioritaires :

1. Renforcer l'attractivité du territoire

Soutenir les activités économiques

Objectif : favoriser l'installation d'entreprises.

Projets envisagés : construction de 2 bâtiments économiques à Saint-Cosme-en-Vairais et Bonnétable.

Développer l'offre touristique

Objectifs :

- Promouvoir le tourisme facteur d'attractivité et de développement économique ;
- Diversifier les équipements touristiques.

Projets envisagés :

- Aménagement d'une aire de camping-car à Bonnétable ;
- Aménagement des allées du Jardin potager à Bonnétable.

Promouvoir l'offre culturelle

Objectifs :

- Conforter et moderniser les équipements de pratique et de diffusion culturelle ;
- Promouvoir les actions en faveur de la culture créant une dynamique structurante sur le territoire.

Projets envisagés :

- Extension de la salle Saugonna à Mamers ;
- Rénovation d'équipements culturels à Marolles-les-Braults et Mamers.

Renforcer les services à la population

Objectif : améliorer les infrastructures des services à la population.

Projets envisagés :

- Réhabilitation de bâtiments pour les nouveaux locaux du centre social C.A.S.C.A.D.E. à Marolles-les-Braults (objet de la visite) ;
- Aménagement de bureaux communautaires à Mamers.

2. Encourager les actions de développement durable

Améliorer l'efficacité énergétique (brique TE)

Objectifs :

- Promouvoir les actions en faveur de la transition énergétique ;
- Favoriser la performance énergétique ;
- Favoriser les économies d'énergie et la rénovation énergétique des bâtiments publics et infrastructures.

Projets envisagés :

- Installation de bornes électriques et acquisition de véhicules électriques sur les communes de Mamers, Marolles-les-Braults, Bonnétable et Saint-Cosme-en-Vairais ;
- Réhabilitation de 2 logements à Meurcé.

Préserver l'environnement (hors brique TE)

Objectif : améliorer la gestion des déchets et optimiser leur valorisation.

Projets envisagés :

- Mise en place du contrôle des accès en déchèterie sur les communes de Bonnétable, Mamers et Saint-Cosme-en-Vairais ;
- Fourniture et installation de conteneurs semi-enterrés sur le territoire intercommunal.

3. Encourager l'aménagement des espaces publics

Objectifs :

- Redynamiser les espaces publics ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti.

Focus projet

Les futurs locaux du centre social C.A.S.C.A.D.E. à Marolles-les-Braults

La Communauté de communes Maine Saosnois porte une attention particulière à maintenir une dynamique locale, à travers l'existence d'un fort tissu associatif, des permanences d'institutions et de services de proximité, le soutien aux commerces et la valorisation de son patrimoine. Ainsi, la gestion de la mise en œuvre des actions d'animation de la vie sociale est déléguée à l'association C.A.S.C.A.D.E., agréée par la Caisse d'allocations familiales de la Sarthe en tant que centre social.

Les locaux actuellement occupés par le Centre social sont devenus trop exigus pour mener à bien l'ensemble des activités et nécessiteraient des travaux.

Dans un territoire où les difficultés de mobilité de la population sont réelles, la rénovation d'un lieu destiné à recevoir le public et tout particulièrement les enfants et leurs familles, s'avère indispensable à l'attractivité du territoire.

La Communauté de communes a donc décidé de créer un équipement structurant en rénovant l'ancien bâtiment du presbytère et une maison d'habitation attenante. L'implantation en centre-bourg constitue un atout de centralité.

Les travaux portent essentiellement sur :

- la réfection de l'enveloppe extérieure et l'agencement intérieur du bâtiment avec quelques démolitions de surfaces existantes,
- la construction d'une extension, d'une superficie d'environ 420 m², intégrant notamment un multi-accueil,
- l'agrandissement des espaces extérieurs.

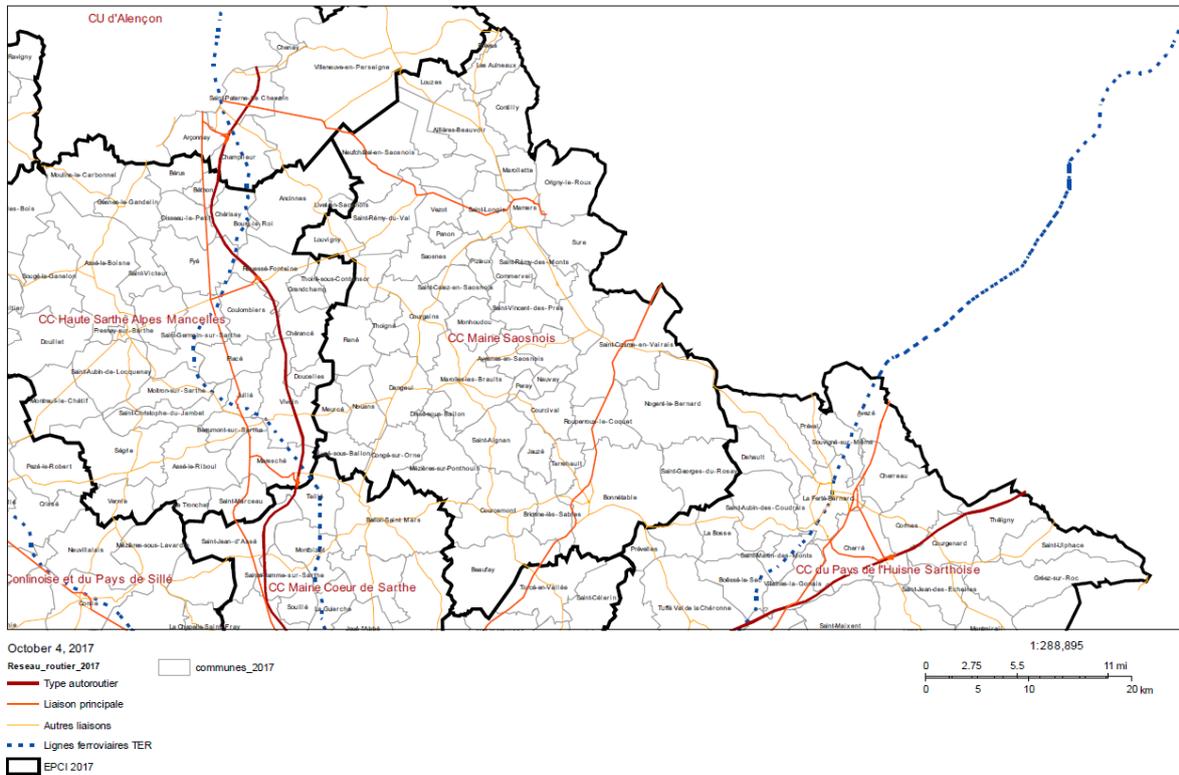
Le projet sera mené dans un esprit de développement durable : réfection de la couverture, toitures végétalisées, isolation par l'intérieur des murs extérieurs, isolation du plancher haut, remplacement des menuiseries, gestion économe des éclairages...

Pour un coût total de l'opération de 1 627 495 € HT et un financement régional sollicité à hauteur de 393 416 € (24 %) dont 43 354 € valorisés au titre de la transition énergétique prévue dans le contrat.



Projet C.A.S.C.A.D.E. - 11 Place de l'Église, 72000 Marolles-les-Braults - LEORU ARCHITECTES

La Communauté de communes Maine Saosnois



La Communauté de communes : 52 communes dont 2 ornaïses.
 27 879 habitants ligériens.
 Président : Frédéric Beauchef

En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- 68 Communautés de communes et d'agglomération,
- 2 Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- 1 Métropole : Nantes
- 1 Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 2 ans de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018. **Depuis leur mise en œuvre, 551 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 21 377 574 € soit près de 47 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.**

Sur le territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, 16 projets ont été accompagnés au titre du « Fonds Régional de Développement des Communes » et du « Fonds école » portant l'engagement régional à 327 618 €.

- Commune de Beaufay - Aménagement de l'aire de loisirs des Doves : 9 963 €
- Commune de Bonnétable - Aménagement de la place d'Armes : 24 800 €
- Commune de Briosne-les-Sables - Acquisition et réhabilitation d'un immeuble dans le cadre du maintien d'un multiservices : 31 630 €
- Commune de Commerveil - Aménagement du cimetière : 3 212 €
- Commune de Courgains - Mise en sécurité de la rue de la Mairie : 50 000 €

- Commune de Dangeul - Aménagement et sécurisation de la rue du Saosnois : 11 642 €
- Commune de Moncé-en-Saosnois - Mise en accessibilité des bâtiments communaux : 5 437 €
- Commune de Nogent-le-Bernard - Mise en accessibilité de la place de l'église, des trottoirs rue Basse et rue de la Mairie, création d'un parking : 50 000 €
- Commune de René - Travaux d'aménagement et d'accessibilité de la salle communale : 5 002 €
- Commune de Ruperroux-le-Coquet - Rénovation d'un bâtiment à usage commercial : 8 376 €
- Commune de Saint-Georges-du-Rosay - Aménagement de la place de la bascule : 49 444 €
- Commune de Saint-Pierre-des-Ormes - Aménagements urbains et mise en sécurité du bourg : 14 296 €
- Commune de Saint-Vincent-des-Près - Requalification de la traversée du bourg : 50 000 €
- Commune de Saosnes - Mise aux normes de la salle polyvalente : 8 448 €

« Fonds école »

- Commune de Beaufay : Aménagement de la cour d'école et mise en place d'un préau dans la cour du restaurant scolaire : 3 205 €
- Commune de Saint-Rémy-des-Monts - Equipement numérique de 4 classes : 2 163 €